ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Tous les agents publics, fonctionnaires et non titulaires, sont appelés à voter.

L'ENJEU

C'est la 1ère fois dans l'histoire de la Fonction publique que les trois versants, Etat, Territoriale et Hospitalière, à savoir plus de 5,2 millions d'agents, votent en même temps.
A l'issue des dernières élections, en 2011, **FO est devenue la 1ère organisation de la Fonction publique de l'Etat** et la 3ème tous versants confondus.
Alors que les services publics et les fonctionnaires sont confrontés à des attaques sans précédents pour satisfaire les exigences du *pacte de stabilité,* chacun doit peser son choix avec attention.



LES 3 SCRUTINS

La CAP (Commission administrative paritaire) **Je vote par correspondance pour les listes d'IPCSR et de DPCSR présentées par le SNICA-*FO*** (les contractuels votent à la CCP, liste ***FO***).

Le CTM (Comité technique ministériel) du ministère de l'intérieur (Ecologie pour les contractuels). Ce vote détermine la représentativité de chaque syndicat au sein du ministère. FO est majoritaire dans tous les corps du MI.
Je renforce son contrepoids en votant, par correspondance, pour la liste présentée par la FSMI-*FO*, sur laquelle figure la secrétaire générale du SNICA-*FO*, pour représenter les IPCSR et DPCSR.

Le CT local (Comité technique) du service déconcentré d'affectation (DDT(M), DDPP ou Préfecture).
Je vote par correspondance pour les listes *FO* au plan local.

POURQUOI VOTER SNICA-FO ?

Au SNICA-*FO,* nous agissons pour vous défendre. Nous œuvrons, au quotidien, pour porter les revendications susceptibles d'améliorer les carrières et les conditions de travail des IPCSR et DPCSR. Nous ne sombrons jamais ni dans le clientélisme ni dans la démagogie.

En CAP nous ne sommes ni représentants de l'Administration, ni patrons !

Au SNICA-FO, nous ne vous promettons pas tout et n'importe quoi : vous muter, vous promouvoir ou tout obtenir…

En revanche, nous pouvons vous affirmer que nous défendons âprement vos dossiers face à l'Administration, en nous appuyant sur un argumentaire personnalisé, car pour le SNICA-FO, un IPCSR ou un DPCSR a toujours de bonnes raisons de vouloir faire aboutir sa demande. Il a donc de bonnes raisons de voter SNICA-***FO*** !

COMMENT JE VOTE ?

Les *professions de foi* et le matériel de vote sont transmis par correspondance (réception entre le 19 et le 21). Il est capital de respecter scrupuleusement les procédures de vote, **de ne pas mélanger les documents des différents scrutins** et de les renseigner correctement. Vos délégués syndicaux sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Ces votes engagent votre contrepoids pour 4 ans !

DÈS RECEPTION DU MATERIEL, VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIERE !

Les bulletins de votes doivent parvenir à l'Administration au plus tard :
Le **4** décembre pour la **métropole** et **la Réunion,**
Le **3** décembre pour la **Guyane,** la **Guadeloupe** et la **Martinique**

POURQUOI VOTER *FO* ? QUE REVENDIQUE *FO* ?

CARRIÈRES

C'est le grand chantier des 5 prochaines années (voire plus). Après la remise du rapport de Bernard Pêcheur commandée par la Ministre de la Fonction publique, le chantier a démarré début 2014.

L'avenir de la Fonction publique est en jeu. Diplômes, concours, catégorie, grille indiciaire sont sur la sellette. Certains rêvent d'une fonction publique de métiers, d'autres (parfois les mêmes) d'une fusion entre l'Etat et la Territoriale, voire même avec l'Hospitalière.

FO est très claire sur ce sujet. Nous sommes attachés à la Fonction publique de carrière reposant sur des catégories, des corps, des grades et opposés à une fonction publique d'emplois. Nous sommes également attachés à une vraie égalité d'accès à l'emploi public comme le rappelle par ailleurs notre Constitution. L'égalité d'accès, celle qui évite les préjugés, les favoritismes, le CV anonyme, etc. reste fondamentalement le concours. Chacun est ainsi évalué sur ses seules capacités et non sur d'autres critères bien plus subjectifs.



Concernant les diplômes, directement liés aux catégories (C, B et A), FO revendique haut et fort leur maintien. En revanche, nous rappelons aussi qu'ils doivent évoluer pour s'adapter tant aux **exigences européennes** (Licence, Master, Doctorat) **qu'à la réalité des missions de la Fonction publique, et aux candidats surdiplômés.**

Au-delà de cette règle générale défendue par FO, nous sommes également persuadés de la nécessité de maintenir, pour la catégorie C, un accès à l'emploi public sans conditions de diplôme pour **faire jouer à la Fonction publique son rôle d'ascenseur social.**

Les catégories, et la grille indiciaire qui les accompagne, sont également incontournables. **La juste reconnaissance d'un diplôme et de la réussite au concours doivent faire qu'à diplôme égal, il doit y avoir un traitement égal**. Qui peut accepter que la grille des corps infirmiers soient inférieurs au A type (enseignants, administratifs, techniques) ?

FORCE OUVRIERE, au-delà de la contestation et de l'opposition affichées aux choix actuels de politiques publiques, sait aussi être force de propositions.

FO s'est saisie du problème de la rémunération et des carrières bien avant le rapport Pêcheur. Nous avons contribué à une étude sur les rémunérations avec l'IRES (Institut de recherche de l'économie sociale). **Ce travail, salué y compris par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, démontre les capacités d'expertise de notre organisation.**